L'Officiel du Badminton

journal officiel de la Fédération Française de Badminton

L'officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A).
9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.
Tél. : 01 49 45 07 07
Courriel : lob@ffba.org

Dépôt légal : ISSN 1957-2417

Directeur de la publication : Paul-André TRAMIER
Directrice de la rédaction : Magali GODIN
Comité de rédaction : Jean-François ANINAT, Bruno BERT, Pierre-Emmanuel PANIER
Ont collaboré à ce numéro : Céline BERTON, Ludivine LATTAT, Jonathan RAGONEZ.

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton et par abonnement sous formule numérique à la lettre d'informations de la Fédération : http://www.ffbad.org/home/newsletter.php3

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous contacter en indiquant vos noms et adresse.

Nos partenaires

Partenaire des Équipes de France

Partenaire du Dispositif Jeunes

Numéro 24 -Janvier 2013

L'Officiel du Badminton

journal officiel de la Fédération Française de Badminton

À chaud

Bonne année

En ce début d'année 2013, la FFBaD vous présente ses meilleurs voeux et vous souhaite de nombreux projets pour ce début d'olympiade.

Donnez-nous votre avis

Le sondage pour connaître votre avis sur LOB vient d'être mis en ligne. Etes-vous plutôt : cahier décisions, vie fédérale, etc.? Ce sondage a pour but de connaître vos attentes et d'améliorer la publication. A vos commentaires ICI.

Dites déjà 164 000 !

Au 14 décembre 2012, la Fédération a déjà enregistré plus de 164 000 licences. Un chiffre record qui égale déjà le nombre de la dernière saison clôturée. La FFBaD connaitra une fois de plus une croissance record. Un début de saison plus que prometteur.

Départs

Une page se tourne à la FFBaD avec le départ de la responsable financière Maryse Cadet. Après 20 ans de bons et loyaux services, Maryse se lance dans de nouvelles aventures. Bonne chance à elle. A noter aussi les départs de Catherine ARRIBE et Jonathan RAGONEZ, tous les deux attachés au secteur développement.

Championnats de France 2013 : Direction Saint-Brieuc

La date approche. Du 1 au 3 février prochains, la caravane du Badminton français pose ses valises à St-Brieuc.

18 mois de préparation

Il y a un peu plus d'un an - le 04 décembre 2011 - le Conseil d'Administration de la FFBaD confiait au Comité Départemental 22 la lourde tâche d'organiser les Championnats de France 2013. Depuis, St-Brieuc s'est mis au travail et la fête promet d'être belle du coté de la Bretagne. Les Bretons ont mis les petits plats dans les grands pour accueillir l'élite du Badminton français.

Des parrains en or

Cette édition est sous le parrainage de deux grands champions chacun dans leur discipline. Tout d'abord la Championne Olympique de VTT Julie BRESSET. La Briochine a fait fureur cet été sur le parcours londonien en décrochant le graal. Le second parrain est le navigateur Yann ELIES, né à St-Brieuc, vainqueur de la dernière Solitaire du Figaro.

A la TV

Un dispositif spécial a été mis en place avec la chaine locale ArmorTV pour retransmettre cet événement. Uniquement diffusées sur la toile, vous pourrez suivre les rencontres depuis votre canapé. Avec 5 caméras et une grue pour assurer la captation, cela nous promet du grand spectacle!

cahier vie fédérale
1-> Côté St-Brieuc
2-> En bref
2-> Côté Elections
3-> Côté EFB
3-> Coté Arbitrage
3-> Infos du DTN

cahier infos dirigeants
4-> En bref
4-> La France associative en mouvement
5-> En bref
5-> Les emplois d'avenir

cahier décisions
6 à 9-> Les décisions du Conseil d'Administration et décisions individuelles.
10 à 16-> Annexes

En bref

Le bad, toujours premier de la classe. Le Badminton est toujours le premier sport scolaire à l'UNSS avec 169 289 pratiquants repartis dans 6 169 associations sportives. La nouveauté, cette année, concerne les Jeunes Officiels. Là encore, le Badminton est leader avec 17 882 Jeunes Officiels.

Europe 2016. Le Conseil d'Administration est favorable à l'organisation des Championnats d'Europe 2016 en France. La FFBaD va faire acte de candidature auprès de Badminton Europe. Un appel d'offre sera ensuite lancé auprès des ligues pour pour séléctionner la ville qui organisera sur ses terres ces championnats.

4 ans de plus. La FFBaD conserve l'organisation d'une des étapes du circuit des SuperSeries. La BWF a publié la liste des pays qui recevront les SuperSeries sur la période 2014-2017. SuperSeries Premier : All England, Chine, Danemark, Indonesie et Malaisie. Superseries: Australie, France, Hong Kong, Inde, Japon, Corée, Singapour.

Médical. Dorénavant tous les doubles surclassement peuvent être délivrés par n'importe quel médecin, et plus uniquement les médecins du sport.

Nouvelle vie. Hongyan PI vous parle de son après JO et de sa nouvelle vie marseillaise. C'était dans l'emission Tout le Sport sur France 3. Séance de rattrapage ICI !

Bond en avant. Grâce à sa finale en Irlande, le jeune Lucas CORVEE a fait un bond de 51 places au classement mondial. Il est dorenavant 180ème mondial.

Côté FFBaD : Les élections

Les élections de la FFBaD auront lieu le samedi 16 février 2013 au CNOSF à Paris.

Après les ligues (voir plus bas), c'est au tour de la FFBaD de remettre ses différents mandats en jeu. Les candidats ont jusqu'au 01 février 2013 pour se faire connaitre. Ces derniers doivent pour cela remplir une fiche d'informations disponible auprès de leurs ligues. Alors si vous souhaitez participer aux futures décisions et devenir acteur de la FFBaD, n'hésitez plus : faites acte de candidature!

Le jour de l'Assemblée Générale, les candidats passeront un à un pour se présenter. Une fois l'élection des 33 membres du Conseil d'Administration effectuée, ces derniers se réuniront pour désigner leur candidat au poste de Président qu'ils souhaitent soumettre au vote de l'Assemblée. Avec un ratio de 1/3 de femmes pour 2/3 d'hommes, les candidates sont attendues nombreuses!

Coté FFBaD bis : Les élections en région

Année élective oblige, ça bouge dans les territoires. Tour d'horizon.

Tous les 4 ans, c'est la même chose. L'heure des bilans et des élections. Cette année, les ligues ont jusqu'au 4 janvier 2013 pour renouveler leurs instances. Les femmes ont littéralement repris le pouvoir avec 4 nouvelles élues au poste de Présidente après une olympiade 100% masculine à ce poste. Une féminisation qui va profiter au Badminton.

ALSACE	Thierry STEMPFEL
AQUITAINE	Julien DELMAS
AUVERGNE	Vincent MICHEL
BOURGOGNE	Eric LUCANTONIO
BRETAGNE	Jean-Paul DIDIER
CENTRE	Florent GAILLARD
CHAMPAGNE ARDENNE	Damien COLLARD
FRANCHE-COMTE	Gwenaël MARTIN
GUADELOUPE	Henri GALLIOU
GUYANE	Paola Raoûle LARNEY
ILE DE France	Jean-Marc SERFATY
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Stéphane BLASCO
LIMOUSIN	Emmanuelle DOUGNAC
LORRAINE	Julien MULLER
MARTINIQUE	Philippe MILLIOT
MIDI-PYRENEES	Carine DAUDU
NORD-PAS-DE-CALAIS	Philippe MARQUILLIES
BASSE-NORMANDIE	Lionel MAURIN
HAUTE-NORMANDIE	Martial ELIOT
NOUVELLE CALEDONIE	Joël NICOLE
PAYS DE LA LOIRE	Patrick CAHOREAU
PICARDIE	Julien LAFFAY
POITOU-CHARENTES	Marie-Christine PRIEUR
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Marie-Agnès PORTERO
REUNION	Jean-Richard PERIANAYAGOM
RHONE-ALPES	Richard REMAUD
TAHITI	Heiana TAAROA

Coté EFB : L'Union St Bruno, club 5 étoiles

Zoom sur le club bordelais labélisé 5 étoiles. Une exception qui en appelle beaucoup d'autres.

L'USB est le seul club cette saison à être gratifié des 5 étoiles de la grille des Ecoles Françaises de Badminton. Pour rappel, les EFB sont un gage de qualité qui réserve un accueil spécifique aux jeunes de 6 à 17 ans dans des créneaux adaptés par âge et par niveau. L'encadrement des séances est assuré par des éducateurs diplômés.

Saint-Bruno réunit un maximum de critères et a obtenu 809 points sur les 1000 possibles. Le club compte 144 licenciés jeunes (du Minibad à la catégorie cadets) sur les 415 licenciés (chiffres 2011/2012 NDLR). Ces jeunes sont accueillis sur 9 créneaux spécifiques.

Saint-Bruno est donc l'exemple à suivre pour la prochaine campagne de labellisation (mai-juin 2013). Mais des clubs sont déjà en embuscade. Ermont (95) compte 791 points à seulement 9 points de la cinquième étoile. Quant au club d'Oullins, il a totalisé 783 points.

Coté Arbitrage : Le livret jeune arbitre dans les bacs

Il était attendu et il arrive pour la nouvelle année. L'occasion de créer des vocations.

Pour devenir Jeune arbitre, il faut se former et acquérir les connaissances qui permettent d'exercer pleinement cette nouvelle fonction. La palette des fonctions ne se limite pas à l'arbitrage mais concerne aussi les rôles de scoreur, de juge de ligne, de juge de service et bien évidemment celui d'arbitre.

Ce livret donne les principales informations mais il n'a pas la prétention d'être complet. Les règles évoluent, ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas forcément demain. Il est necessaire de continuer à s'informer.

Les infos du Directeur Technique National

Parcours de l'Excellence Sportive. 7 pôles espoirs et 4 schémas d'entraînement régionaux sont validés, le 1er versement est engagé (50%). La Ligue Languedoc Roussillon dépose un dossier de SER avec 2 jeunes espoirs. Les visites de suivi et d'évaluation sont engagées en lien avec les DRJSCS.

Concours de recrutement des professeurs de sport. Elisa Chanteur (PSHN), Alexandre Komilkiw et Bertrand Louvet (concours CTS externe) ont été placés auprès de la FFBaD avec les affectations respectives suivantes en qualité de CTN : DRJSCS d'Ile-de-France, du Nord-Pas-de-Calais et de Basse-Normandie

Convention d'objectifs. La réunion de convention d'objectifs 2013 s'est déroulée le 29 novembre. La baisse enregistrée par rapport à l'an passé est de 5,08%

Evénements de référence spécifiques.

- Universiades à Kazan (Russie) du 6 au 17 juillet 2013
- Jeux Méditerranéens à Mersin (Turquie) du 20 au 30 juin 2013
- JOJ à Nanjing (Chine) du 16 au 28 août 2014

En bref

Rencontre CPCA/France Active sur le thème « Les associations, actrices du développement des territoires » **La CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) et France Active organisent, pour la troisième année consécutive, une rencontre sur les mutations économiques et sociétales des associations. Cette rencontre portera sur le thème : « Les associations, actrices du développement des territoires » et se tiendra le mardi 22 janvier 2013, au Ministère de l'Economie et des Finances, à Paris, sous le haut patronage de Benoît Hamon, Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et en présence de Valérie Fourneyron, Ministre de la Jeunesse, des Sports, de l'Education populaire et de la Vie associative. Organisée en partenariat avec Juris Associations et l'Association des Régions de France (ARF), elle vise à démontrer le rôle joué par les associations dans les dynamiques territoriales, tout en présentant des propositions d'évolution de leur cadre juridique et fiscal propres à favoriser leur développement.**

Consultez le programme détaillé de la journée et obtenir le formulaire d'inscription ICI
Source : Site Internet de la CPCA

Entretien avec la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative. **Six mois après son arrivée dans un ministère de plein exercice aux compétences élargies (Sport, Jeunesse, Education populaire et Vie associative), Valérie Fourneyron a reçu Localtis pour un vaste tour d'horizon de ses dossiers. Pour la Ministre, les élus territoriaux doivent être plus présents dans les instances sportives, qu'il s'agisse du CNDS ou de la Cerfres. Autre question prioritaire : le financement des associations.**

Consultez l'entretien avec Valérie Fourneyron ICI
Source : La lettre n°304 de Localtis.info

L'édition 2012 de la « France associative en mouvement »

Recherches et Solidarités a publié en octobre la 10ème édition de son bilan « La France associative en mouvement », réalisé avec la participation de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS) et les URSSAF.

Ce bilan souligne une baisse de la création d'associations depuis 3 ans, un emploi associatif en léger recul en 2011 mais stabilisé au premier semestre 2012 et des responsables associatifs inquiets notamment pour le renouvellement des dirigeants bénévoles.

- Le nombre de créations d'associations a baissé de 10% depuis 3 ans. La part des associations sportives, quant à elle, ne faiblit pas : elles représentent 16% des associations créées en 2011-2012 et est en légère augmentation depuis 2007.

- Le nombre d'emplois dans le secteur sportif, tout comme le reste du secteur associatif, a baissé au dernier trimestre 2010 et durant l'année 2011. Il a cependant connu une hausse au premier trimestre 2012 avant de repartir en légère baisse au deuxième trimestre.

- Le sport représente, en 2011, 18% des associations employeurs. Les associations sportives comptent en moyenne 2,6 salariés contre 2,5 en 2010, soit une légère augmentation. Elles ont cependant moins de salariés que le reste du secteur associatif, qui en compte 11 en moyenne.

- 92% des associations employeurs existantes en 2010 subsistent en 2011. C'est également le cas de 93,2% des associations sportives, mais 6,1% ont été créées pendant la même période. Le nombre d'associations sportives a donc connu une baisse de 0,7%, contre 0,6% pour le secteur associatif. A noter que les petites associations sportives qui emploient des salariés sont significativement plus résistantes au fil des années.

- Dans le secteur sportif, les CDD courts représentent 43% des contrats, les CDD longs 42% et les CDI 14%. Le sport présente ainsi la plus faible proportion de contrats courts et la plus forte proportion de CDI sur l'ensemble des associations.

- Alors que le secteur associatif recrute en moyenne 60% de femmes, les hommes sont majoritaires parmi les salariés du secteur sportif (57%), mais l'écart se réduit pour les embauches en CDI.

- Les dirigeants associatifs du secteur sportif ont, pour une grande majorité d'entre eux, un sentiment positif sur la situation de leur association et notamment sa situation financière, même s'ils se montrent réservés sur la possibilité de développer de nouveaux projets ou sur la création de postes salariés supplémentaires.

- Leur inquiétude est cependant plus prononcée sur le bénévolat, en termes de renouvellement des dirigeants bénévoles notamment, comme c'est le cas dans tous les secteurs : ainsi, 37% seulement jugent que la situation du bénévolat dans leur association est bonne.

- Dans la recherche de partenaires financiers, la principale difficulté rencontrée par les responsables associatifs sportifs est la lourdeur des dossiers à présenter. Les responsables associatifs sportifs sont moins nombreux que la moyenne à se dire en difficultés financières. Les difficultés rencontrées sont par ailleurs généralement proportionnelles à la taille de l'association.

- Le secteur sportif, du fait de sa structuration, bénéficie d'un meilleur accès à des services, notamment d'information et de communication, de formation des bénévoles et des salariés et d'accompagnement de projets.

Pour télécharger la 10ème édition de la « France associative en mouvement » :
http://cnar-sport.franceolympique.com/cnar/fichiers/File/lafaem_08102012.pdf
Source : Site Internet CNAR Sport

Signature d'une convention d'engagement entre le CNOSF et l'Etat concernant les Emplois d'avenir

Le Comité National Olympique et Sportif Français a signé le 30 octobre dernier à Matignon une convention d'engagement avec l'Etat sur le déploiement du dispositif Emploi d'avenir.

Cette convention marque la volonté du CNOSF de soutenir l'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi. Par ailleurs, elle constitue également la première étape d'une démarche plus globale de structuration du secteur associatif sportif. Pour le CNOSF, il s'agit d'articuler la politique d'insertion des jeunes à un renforcement des politiques d'emplois structurants et de l'accompagnement de la professionnalisation des associations sportives.

Pour en savoir plus :
http://franceolympique.com/art/3862-une_convention_en_faveur_des_emplois_davenir.html
Source : Site Internet CNAR Sport

Emplois d'avenir : le guide de l'employeur

Le ministère en charge de l'emploi a édité un guide à destination des employeurs qui souhaitent recruter un jeune en emploi d'avenir.

Il est composé de deux parties :
- la première précise le cadre général des emplois d'avenir en reprenant les fondamentaux du cadre légal,
- la seconde partie propose une approche pratique pour les employeurs intéressés qui envisagent de recruter en emploi d'avenir.

Pour consulter le guide de l'employeur :
http://cnar-sport.franceolympique.com/cnar/fichiers/File/guide_employeur.pdf
Source : Site Internet CNAR Sport

En bref

Formalités déclaratives et modificatives : les pouvoirs de la préfecture. **Afin de jouir de la capacité juridique, les associations doivent effectuer une déclaration devant être publiée au Journal Officiel. Elles sont ensuite dans l'obligation d'informer leur préfecture des changements survenus ainsi que de toutes modifications apportées à leur statut. D'emblée une question se pose: quelle est l'étendue des pouvoirs de l'administration lorsque les associations accomplissent ces diverses formalités ?**

La loi de 1901 accorde une grande liberté aux créateurs d'associations. En effet, ils sont libres de créer l'association qu'ils souhaitent, de s'en retirer et de déterminer les règles de son fonctionnement. De même, ils sont libres d'exercer l'activité de leur choix dans le cadre des lois en vigueur. Ce faisant, les pouvoirs de l'administration sont limités.

Pour en savoir plus :
https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/focus/Focus_formalites-declaration-modification.pdf
Source : Lettre électronique n°93 du CDOS 86

Un nouveau taux de cotisation vieillesse au 1er novembre 2012. **Nous vous informons qu'en raison de la prise en compte du nouveau taux de la cotisation vieillesse applicable au 1er novembre 2012, l'ensemble des salaires nets des personnels évoluent.**
En effet, la cotisation plafonnée d'assurance vieillesse a augmenté de 0,20 points au 1er novembre 2012, répartis pour moitié entre la part « salarié » et la part « employeur ».
Les nouveaux taux sont en conséquence portés à : 6,75% pour la cotisation vieillesse salariale et 8.40% pour la cotisation vieillesse patronale.
Attention donc si le paiement de vos salaires se fait par virement automatique, n'oubliez pas de modifier le montant

Pour en savoir plus :
http://vienne.franceolympique.com/deuxsevres/fichiers/File/actualite/2012/oct-nov-dec/augmentation_cotisation_vieillesse_nov2012.pdf
Source : Lettre électronique n°93 du CDOS 86

Les décisions réglementaires

Abréviations utilisées

AG	Assemblée générale
BF	Bureau fédéral
CA	Conseil d'administration
CFA	Commission fédérale d'appel
CIEL	Commission informatique et logiciels
CNA	Commission nationale arbitrage
CNI	Commission nationale interclubs
CNJ	Commission nationale jeunes
CPL	Conseil des présidents de ligue
DTN	Directeur (ou Direction) technique national(e)
EFB	École française de Badminton
ETR	Équipe technique régionale
GdB	Guide du Badminton
IFB	Internationaux de France de Badminton
RGC	Règlement général des compétitions
TIJ	Trophées interrégionaux jeunes
TNJ	Trophées nationaux jeunes

SECTEUR COMPÉTITIONS

Attribution des compétitions

Championnat de France sport en entreprise - 8 et 9 juin 2013 -
CA 7 - 8 décembre 2012
L'organisation du Championnat de France Sport entreprise 2013 est confiée au club de l'US Métro (92).

Championnat de France Vétérans - 18 au 20 mai 2013
CA 7 - 8 décembre 2012
L'organisation du Championnat de France Vétérans 2013 est confiée au club d'Hainneville (50).

6 nations «moins de 19 ans» - 17 au 21 avril 2014
CA 7 - 8 décembre 2012
L'organisation du 6 nations U 19 2014 est confiée au club d'Aire-sur-la-Lys (62).

SECTEUR ADMINISTRATIF

Assemblée générale élective

Ordre du jour de l'assemblée générale élective - 16 février 2013

CA 7 - 8 décembre 2013

Etablissement de l'ordre du jour de l'AG élective qui se tiendra à Paris le 16 février 2013, en application de l'article 1.1.3 du Règlement Intérieur.

Commission de surveillance des opérations électorales

Exposé des faits
Constitution de la commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) dans le cadre de l'AG élective du 16 février 2013.

CA 7 - 8 décembre 2013
Messieurs Michel Prevost, Michel Goutte et Christian Cordeiro sont élus au sein de la CSOE.

Certificat médical de double surclassement

Exposé des faits
La commission médicale propose que les demandes de double surclassement ne soient plus gérées par les médecins de ligue. Ainsi, tout médecin pourra effectuer des doubles surclassements sachant que la conservation des documents se fera toujours au niveau de la ligue. Le fonctionnement futur relatif au double surclassement sera à l'identique du certificat médical vétéran.

CA 7 - 8 décembre 2012
Le conseil d'administration approuve de cette nouvelle procédure pour une mise en application au 1er septembre 2013.

Commissions nationales

CA 7 - 8 décembre 2012

Création de la commission nationale sport santé.
Changement de dénomination de la commission archives nationales qui devient la commission mémoire du badminton.
Nouvelles candidatures pour intégrer les commissions nationales acceptées.

La liste des commissions est consultable sur le site de la Fédération, ICI

Conventions d'accès à la base de données

CA 7 - 8 décembre 2012
Le conseil d'administration accorde l'accès à la base de données, sous le contrôle de la CIEL, à Stadline, Tournament Software et Kidibad. Un accès temporaire est aussi accordé à un étudiant pour une application de téléphonie.

SECTEUR DÉVELOPPEMENT

Contractualisation 2012

Exposé des faits
Suite à l'étude des dossiers de contractualisaion par rapport aux critères de références, une proposition de répartition financière a été présentée au bureau fédéral de novembre 2012 pour validation au conseil d'administration.

CA 7 - 8 décembre 2012
La proposition d'attribution financière de la contractualisation 2012 est validée par le conseil d'administration.

SECTEUR JEUNES

Grille d'évaluation des écoles françaises de badminton

CA 7 - 8 décembre 2012
Validation de la grille d'évaluation 2013 des écoles française de badminton.
Application au 1er mai 2013.

Grille publiée en annexes 1 et 2

DÉCISIONS INDIVIDUELLES

Recours auprès de la commission litiges de monsieur Pascal Bertin (US Lillebonne) suite à la décision de la commission mutations.

Exposé des faits
Monsieur Pascal Bertin fait appel auprès de la commission litiges de la décision de la commission mutations relative à son statut de joueur muté.

Décision
Commission litiges du 19 octobre 2012 :

Considérant
- l'article du règlement des mutations : 10.1.1. « Un joueur issu d'un club qui n'est plus affilié lors d'une saison en cours n'est pas considéré comme muté pour cette saison » ;
- la décision de la fédération en accord avec la ligue du maintien de la continuité d'affiliation sur le même numéro entre les saisons sportives 2011/2012 et 2012/2013 ;
- les éléments apportés par courrier en date du 23 septembre 2012 ;
- les éléments apportés par la commission nationale mutations en particulier concernant l'application de l'article 9.6 « Dans des circonstances particulières et justifiées (événement familial avéré, évolution professionnelle particulière, circonstances liées au club quitté ou au nouveau club, notamment), la commission chargée des mutations peut, sur demande, accorder une mutation ne donnant pas lieu à carence, après avoir étudié le dossier et pris l'avis des autres commissions concernées ».

La commission litiges confirme la décision de la commission mutations concernant le statut de joueur muté de monsieur Pascal Bertin.

Recours auprès de la commission litiges du TSB (54) suite à la décision de la CNI.

Exposé des faits
Le TSB fait appel auprès de la commission litiges de la décision de la CNI relative au statut médical de 2 joueurs du club.

Décision
Commission litiges du 6 décembre 2012 :

Considérant
- l'article 7-1-2 du règlement national interclubs « tout joueur participant à une journée d'interclubs doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir…»;
- l'article 4-2-5 du règlement médical alinéa 4 « La date d'autorisation est celle apposée par le Médecin Fédéral Régional ou le Médecin Fédéral National au moment du contrôle de validité de la procédure.»;
- l'article 4-2-3 du règlement médical alinéa 4 « A réception du coupon, le club peut alors faire la demande d'établissement ou de modification de la licence. Sa validité ur la compétition est alors du ressort des règlements généraux de la FFBA. »;
- les éléments apportés par courrier reçu en date du 30 Novembre 2012 ;
- les éléments apportés par les commissions médicale, informatique et interclubs.

La commission litiges confirme la décision de la CNI concernant la non qualification des joueurs T.CHAMPCOMMUNAL et H.SAUNIER.

Saisine de la commission nationale disciplinaire

Exposé des faits
Incidents lors du CRJ du 27 au 29 août 2012, à Saint Yrieix (Ligue Poitou-Charentes).

Décision
Commission nationale disciplinaire 1er décembre 2012 :

- attendu qu'au regard des témoignages recueillis au cours de l'audience, il est avéré qu'au cours du rassemblement concerné du 27 au 29 août, l'existence de pratiques avec contraintes physiques, pouvant s'apparenter à des situations de bizutage, totalement interdites par la loi et qui perdureraient depuis plusieurs saisons y ont eu lieu;
- attendu que ce type de comportement, n'a été rendu possible qu'en raison d'un manque de vigilance de la part de l'équipe d'encadrement de ce rassemblement du collectif jeune de la Ligue Poitou-Charentes;
- attendu qu'à l'issue des débats et divers témoignages recueillis, il a été reconnu par tous que l'un des enfants de ce stage, le plus jeune, a été maltraité par plusieurs de ses camarades et en a été très choqué au point que son état nécessite un suivi psychologique.

La commission disciplinaire de 1re instance de la FFBaD, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- décide de suspendre de toute compétition les jeunes B, C, D, E et F pour une durée de 6 mois à dater du 1er janvier 2013, dont 5 mois assortis d'un sursis;
- décide de recommander à La Ligue Poitou-Charentes de mettre en place une chartre éthique à destination de tous les participants desdits regroupements, afin que de tels comportements ne puissent se reproduire à l'avenir;
- décide de sensibiliser l'ensemble des encadrants de tout rassemblement, sur les dangers et l'illégalité de toutes pratiques de ce genre.

L'officiel du Badminton
journal officiel de la Fédération Française de Badminton

LES ANNEXES

Annexe 1 : Règlement du label Ecoles Françaises de Badminton

Annexe 2 : Grille d'évaluation des EFB 2013

GdB

Règlement du Label École Française de Badminton

Règlement
adoption : CA du 8 décembre 2012
entrée en vigueur : 01/05/13
validité : permanente
secteur : JEU
remplace : Chapitre 9.3-2012/1
nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. OBJET

1.1.1. La Fédération Française de Badminton institue un label "École Française de Badminton" pour promouvoir une démarche de qualité dans ses clubs à travers l'accueil et la formation des jeunes licenciés jusqu'aux cadets compris.

1.1.2. Ce label est décliné en 5 niveaux de valeur appelés « étoiles ».

2. ÉLIGIBILITE

2.1.1. Seuls les clubs affiliés à la FFBaD depuis plus d'une saison peuvent prétendre à l'attribution du label. Ces clubs doivent œuvrer dans le respect des statuts et des règlements de la fédération. Ils doivent notamment délivrer une licence à chacun de leurs membres.

3. CANDIDATURE

3.1.1. Un club remplissant les conditions d'accès à une labellisation définies dans l'article 2 ci-dessus doit justifier d'une activité à l'aide de critères définis par la fédération.

3.1.2. Le président de l'association affiliée engage sa responsabilité sur l'exactitude des informations communiquées dans le bilan d'activité et sur le respect des statuts et règlements de la fédération.

4. PROCEDURE

4.1. Demande du label

4.1.1. La période de demande du label s'étend du 1er mai au 30 juin. La grille de labellisation est remplie à partir des données de la saison en cours. Cette demande peut être saisie sur Poona par le président du club ou par tout autre dirigeant auquel le président aura attribué le profil "Labellisation".

4.1.2. Après avoir vérifié la validité des indications saisies par le club et apposé son avis, le président du comité départemental ou le dirigeant du Comité Départemental auquel le président aura attribué le profil "Labellisation" valide à son tour sa saisie. La ligue se substitue au comité départemental pour toute la procédure dans le cas où celui-ci n'est pas encore créé.

4.2. Attribution du label

4.2.1. Le total des points et l'avis du comité départemental déterminent la possibilité d'attribution du label ainsi que le nombre d'étoiles.

4.2.2. La fédération, par l'intermédiaire de la commission labellisation, statue sur l'attribution du label dans les 15 jours suivant la réception de l'avis du comité départemental ou au plus tard 1 mois après l'envoi de la demande par le club dans le cas où le comité départemental (ou la ligue quand un comité n'est pas encore créé) ne se prononce pas. Dans ce dernier cas, l'avis sera considéré comme favorable.

4.2.3. La décision de la fédération sera envoyée par courriel au club, aux présidents du comité départemental et de la ligue. La liste des clubs labellisés sera mise en ligne sur le site fédéral et un logo spécifique, apposé dans l'annuaire des clubs, mettra en évidence les écoles labellisées.

4.3. Interface de communication et de suivi

4.3.1. Une interface de suivi est disponible dès le dépôt du dossier ; elle indique les différentes étapes appliquées au dossier ainsi que les correspondances.

4.3.2. L'interface de communication est un formulaire de contact qui permet au club ou au comité départemental de communiquer avec la fédération. Pour des raisons de traçabilité, toute autre forme de communication ne sera pas prise en compte.

5. AIDES ET PROMOTION

5.1.1. Les associations peuvent utiliser pour leur communication le label obtenu dans le respect de la charte graphique fédérale.

5.1.2. Des outils d'aide au fonctionnement sont envoyés aux écoles ainsi qu'un certificat de labellisation et une signalétique plastifiée.

5.1.3. Un courrier d'information est également envoyé par la fédération au maire de la commune, à la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ainsi qu'au conseil général.

6. VALIDITE DU LABEL

6.1.1. Le label est attribué pour une saison.

7. SANCTIONS

7.1.1. La fédération peut retirer ou suspendre provisoirement la labellisation en cas de non-respect d'une ou des obligations liées au label.

8. LITIGES

8.1.1. Les décisions de la commission labellisation concernant la labellisation sont susceptibles de recours auprès de la commission nationale des litiges.

GdB

Evaluation « Ecole Française de Badminton »

Règlement
adoption : CD du 8 décembre 2012
entrée en vigueur : 01/05/13
validité : permanente
secteur : JEU
remplace : Chapitre 9.3-2012/2
nombre de pages : 4

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

La demande de labellisation des écoles de jeunes des clubs est disponible sur le site fédéral à l'adresse : www.poona.ffbad.org

1. GRILLE D'EVALUATION

CRITERE 1 : Licenciés FFBaD jeunes ***(condition minimum N°1)***

10 licenciés Jeunes et + catégories '- 9 ans' à Cadet.....30
- Bonus : 6 licenciés Jeunes et + de '- 9 ans'.....20
- Bonus : 10 licenciés Jeunes et + catégorie Poussin.....20
- Bonus : 12 licenciés Jeunes et + catégorie Benjamin.....20
- Bonus : 15 licenciés jeunes et + catégorie Minime.....20

CRITERE 2 : Entraînements dans des créneaux spécifiques jeunes (*condition minimum N°2*)

1 entraînement hebdomadaire catégories '- 9 ans' à Cadet.....20
2 entraînements hebdomadaires catégories '- 9 ans' à Cadet.....40
3 entraînements hebdomadaires catégories '- 9 ans' à Cadet.....70
- Bonus : 1 entraînement hebdomadaire spécifique pour les '- 9 ans'.....20
- Bonus : 2 entraînements hebdomadaires spécifiques pour les Poussins.....20

CRITERE 3 : Qualification de l'encadrement ***(condition minimum N°3)***

1 Educateur diplômé au minimum Animateur.....15
- Bonus : Initiateur Jeunes (10 pts/initiateur, maximum 4).....40
- Bonus : Moniteur fédéral (15 pts/moniteur, maximum 3).....45
- Bonus : Breveté d'État (BEES) / DE / DES (25 pts/diplômé, maximum 2).....50

CRITERE 4 : PassBad

10 licenciés Jeunes ayant validé au moins 1 plume.....10
20 licenciés Jeunes ayant validé au moins 1 plume.....30
- Bonus : Plumes blanches validées par les '- 9 ans' (1 pt/plume, maximum 10).....10
- Bonus : Plumes jaunes validées par les Poussins (1 pt/plume, maximum 10).....10
- Bonus : Plumes vertes validées par les Poussins (1 pt/plume, maximum 10).....10
- Bonus : Plumes bleues validées par les Poussins ou Benjamins (2 pts/plume, maximum 5)..10
- Bonus : Plumes rouges validées par les Poussins ou Benjamins (2 pts/plume, maximum 5).10

CRITERE 5 : Approche de la compétition moins de 11 ans

Participation à un plateau MiniBad.....20
Participation à une Rencontre Départementale Jeunes (RDJ).....20
Participation à un circuit ou championnat Départemental ou Régional TDJ TRJ.....10

CRITERE 6 : Participation aux compétitions fédérales par équipes

Interclubs jeunes.....20
Inter comités.....20

CRITERE 7 : Jeunes compétiteurs ayant joué au moins 8 matches

1 à 14 50
15 à 29 100
30 et + ... 150

CRITERE 8 : Réussite

Participation de 3 joueurs et + à 1 TIJ 15
Participation de 1 joueur et + à 1 TNJ 15
Participation de 1 joueur et + au championnat de France Jeunes 30
Participation au Dispositif d'Entraînement Régional ou inscription sur liste espoir
(45 pts par joueur, maximum 2) 90

CRITERE 9 : Organisation de stages ou de compétitions jeunes

Club accueillant un stage départemental, régional ou national 15
Club accueillant une compétition fédérale de niveau départemental à international 25
Club organisant un tournoi avec au moins 3 catégories Jeunes (de '- 9 ans' à Cadet) 40

CRITERE 10 : Arbitrage

1 Jeune arbitre actif licencié au club 40

CRITERE 11 : Rapprochement avec le monde scolaire

Club ayant signé une convention type AS – Club 40

Total : ..... /1000 pts

2. GUIDE D'UTILISATION DE LA GRILLE

2.1. Critères

Les 3 premiers critères (hors bonus) doivent être obligatoirement satisfaits pour pouvoir prétendre à une labellisation. Les données prises en compte pour tous les critères sont celles de la saison en cours. Celles-ci sont soit saisies par le club, soit extraites automatiquement des bases de données Poona.

2.1.1. Critère 1 : Licenciés FFBaD Jeunes

Il s'agit du nombre de licenciés '- 9 ans', Poussin, Benjamin, Minime et Cadet du club. Ce critère est calculé automatiquement à partir de la base de données des licenciés.

2.1.2. Critère 2 : Entraînements dans des créneaux spécifiques jeunes

Des créneaux spécifiques doivent être obligatoirement réservés aux jeunes joueurs de l'école de badminton et placés sous la responsabilité d'un encadrement diplômé. Le nombre de créneaux avec son public (loisir/compétition), les catégories d'âge, les horaires et le nom de l'éducateur sont à saisir sur la grille informatique du site de labellisation.

Entraînement hebdomadaire catégorie '- 9 ans' à Cadet = 1 éducateur diplômé disposant d'au minimum 3 terrains pendant au moins 1h30.

Bonus : 1 entraînement hebdomadaire spécifique pour les '- 9 ans'

- 1 éducateur possédant un diplôme d'initiateur jeunes (DIJ) au minimum
- Regroupement des '- 9 ans'
- 1 terrain ou d'un espace similaire pour 8 joueurs maximum
- 1 séance de 1h30 par semaine

Bonus : 2 entraînements hebdomadaires spécifiques pour les Poussins

- 1 éducateur possédant un diplôme d'initiateur jeunes (DIJ) au minimum
- Regroupement de la catégorie des Poussins
- 1 terrain pour 6 joueurs au maximum
- 2 séances de 1h30 par semaine minimum pour les mêmes joueurs

2.1.3. Critère 3 : Qualification de l'encadrement

Parmi les différents encadrants réguliers de l'école de badminton, les éducateurs doivent être obligatoirement licenciés dans le club sauf pour les BE et DE.
Ce critère est calculé automatiquement en fonction des renseignements saisis dans le critère n°2.

2.1.4. Critère 4 : PassBad

Ce critère s'affiche automatiquement en fonction des renseignements saisis par le club dans le module Plumes de Poona (plumes blanches, jaunes, vertes et bleues).
Concernant les plumes rouges, celles-ci sont saisies par le moniteur, le BE ou le DE ayant officié. Deux semaines sont identifiées dans le calendrier fédéral pour le passage de plumes par les clubs ou les comités départementaux. Le passage de plumes peut, malgré tout, se faire à n'importe quel moment de la saison.

2.1.5. Critère 5 : Approche de la compétition moins de 11 ans

Ce critère valorise la participation aux compétitions promotionnelles à destination des comités départementaux et des clubs : plateaux MiniBad, Rencontres Départementales Jeunes (RDJ) et championnats ou circuits départementaux ou régionaux.

2.1.6. Critère 6 : Participation aux compétitions fédérales par équipes

Ce critère valorise la participation aux compétitions fédérales par équipes : intercomités et interclubs Jeunes quand cette compétition existe sur le département ou la région.

2.1.7. Critère 7 : Nombre de jeunes compétiteurs ayant joué au moins 8 matches

Ce critère est calculé automatiquement, il n'y a pas de saisie.

2.1.8. Critère 8 : Réussite

Ce critère valorise le club dans le cadre du PES (Parcours de l'Excellence Sportive).
La réussite de la formation du club est concrétisée par la participation d'au moins 3 joueurs à un TIJ, 1 joueur à un TNJ ou à un championnat de France Jeunes, d'une participation au Dispositif d'Entraînement Régional ou d'une inscription du joueur sur liste espoir. Ce critère ne nécessite pas de saisie.

2.1.9. Critère 9 : Organisation de stages ou de compétitions Jeunes

Ce critère récompense les clubs contribuant à l'activité fédérale en mettant à disposition des locaux permettant l'organisation d'un stage ou en organisant des compétitions.

2.1.10. Critère 10 : Arbitrage

Clubs ayant au moins un arbitre licencié et actif de '- 17 ans'. Cet arbitre devra être de grade « jeune arbitre » ou « écusson jaune » minimum. Ce critère est validé automatiquement.

2.1.11. Critère 11 : Rapprochement avec le monde scolaire

Club ayant signé une convention type AS-Club. Des modèles de convention sont téléchargeables sur le site fédéral. Pour que ce critère soit comptabilisé, le club devra envoyer la convention à son comité départemental avant le 1er mai.

2.2. Niveaux de la labellisation

2.2.1. La note finale détermine le niveau de labellisation de l'école de Badminton.

- 80 à 199 => Ecole Française de Badminton 1 étoile *
- 200 à 399 => Ecole Française de Badminton 2 étoiles **
- 400 à 599 => Ecole Française de Badminton 3 étoiles ***
- 600 à 799 => Ecole Française de Badminton 4 étoiles ****
- 800 à 1000 => Ecole Française de Badminton 5 étoiles *****

2.2.2. Repères et indications sur la signification des étoiles

- EFB 1 étoile : organisation de l'accueil des jeunes dans le cadre défini par la labellisation.
- EFB 2 étoiles : organisation de l'accueil des jeunes au delà des conditions minimum définies par la labellisation.
- EFB 3 étoiles : club qui structure son école de jeunes en s'appuyant prioritairement sur le Dispositif Jeunes.
- EFB 4 étoiles : club qui structure son école de jeunes en s'appuyant exclusivement sur le Dispositif Jeunes.
- EFB 5 étoiles : Club formateur ressource du Parcours de l'Excellence Sportive (PES).

2.3. Validation

Après avoir vérifié la validité des indications saisies par le club et apposé son avis, le président du comité départemental valide à son tour sa saisie.

La fédération, par l'intermédiaire de la commission Labellisation, statue sur la validation de la labellisation.